

2024-01-04 – FINANCES – Budget Primitif 2024

Le jeudi vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à dix heures, sur convocation du Président en date du neuf janvier deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
4. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
6. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

8. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

9. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

10. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG, ayant donné pouvoir à M. PELLICIER,
3. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI,
4. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets, ayant donné pouvoir à M. BIBOLLET,
6. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
7. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à M. DALEX,
8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ,
9. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses, ayant donné pouvoir à Mme GONZO-MASSOL.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
2. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc,
5. M. Serge BEL, Maire de Messery,
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
8. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
10. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, *excusée.*

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10 + 9 pouvoirs

Votants : 19

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n°2022-05-40 en date du 30 novembre 2023, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, présente aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires pour 2024 et les commentaires relatifs aux différents chapitres budgétaires du projet de budget primitif 2024.

Monsieur le Président rappelle que le budget 2024 est essentiellement marqué par les aménagements du nouveau siège du CDG74 dans la ZAC de Pré Billy à Annecy (commune déléguée de Pringy) dont l'exécution budgétaire a débuté en 2022. Inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme, les crédits de paiement 2023 ont été estimés à 3.042.390,58 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser 2023 et 140 000€ de crédits ouverts en dépenses et en recettes pour les avances sur le marché de travaux.

Les autres dépenses de la section d'investissement, concernent essentiellement des dépenses liées à l'informatique avec la mise en place de l'Intelligence Artificielle (IA), l'acquisition de postes portables dans le cadre de renouvellement, la double authentification et le changement de téléphonie fixe vers un système VoIP (voix via Internet). L'autre dépense d'investissement notable concerne le renouvellement de la flotte automobile.

Le financement est assuré par un report de crédits de la section d'investissement non consommés en 2023 (705 388,45 €) ; le virement, non réalisé en 2023, d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement (1 271 832,52 €), la réception du FCTVA de 2022 pour 820.980 €, la perception d'une partie de la subvention du conseil départemental (216 500 €), la vente de la salle des conférences et enfin le recours au tirage du prêt principal (2 656 600 €). La section d'investissement sera ainsi votée en suréquilibre, en prévision du remboursement du capital de l'emprunt à venir en 2025.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent compte tenu de l'évolution du prix de nos dépenses courantes que sont le carburant, les frais de déplacement, l'électricité... d'autres dépenses sont prévues pour l'aménagement des locaux du Pré Billy qui ne flèchent pas sur la section d'investissement telles que l'assurance dommage ouvrage, un prestataire d'accompagnement au changement et une somme prévue pour la taxe d'aménagement. Les charges de personnel progressent de 10.85 % compte tenu de mesures liées à la revalorisation des rémunérations (ajout et hausse du point d'indice en année pleine) et des arrivées d'agents titulaires et contractuels enregistrées en 2023. Il n'est pas prévu de création de poste permanent pour l'année 2024. Le prévisionnel sur les AGDI a été réévalué par rapport au réalisé 2023, soit 1,07 million d'euros.

Les charges de gestion courante supportent quant à elles, une augmentation de l'ordre de 45.000€ découlant principalement de sommes mises pour les licences et brevets informatiques et des frais de déplacement des élus.

Les charges financières diminuent car la phase de mobilisation du prêt principal se termine avec le début de l'amortissement de celui-ci. 2024 sera une année « blanche » pour ce prêt au niveau des intérêts ce qui explique la baisse par rapport à 2023.

Les prévisions de recettes des produits des activités augmentent par rapport au budget 2023 avec +7.69% pour les seuls produits des activités hors remboursement des AGDI. C'est le fait de l'évolution de l'assiette de l'ensemble des cotisations (hausse du point d'indice), de la hausse du taux de la cotisation additionnelle et de la prévision de hausses d'activités. A noter le remboursement des charges pour un agent FMPE. Les recettes de fonctionnement sont ainsi en hausse de 4,52% par rapport au budget 2023.

Le projet de budget 2024 se compose des chapitres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses – Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 369 489,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 156 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	289 460,00
66	Charges financières	50 147,49
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 271 832,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29
Total dépenses de fonctionnement		9 481 172,30

Recettes – Chapitres

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	7 738 931,00
74	Dotations et Participations	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 100,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
013	Atténuations de charges	57 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30
002	Reprise anticipée de résultat	1 588 000,00
Total recettes de fonctionnement		9 481 172,30

Section d'investissement :

Dépenses – Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	52 040,00
21	Immobilisations corporelles	336 726,28
23	Immobilisations en cours	3 191 870,57
27	Autres immobilisations financières	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30
	Total dépenses d'investissement	3 597 278,15

Recettes – Chapitres

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations fonds divers et réserves	820 980,00
13	Subventions d'investissement	216 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 656 600,00
23	Immobilisations en cours	140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 271 832,52
024	Produits des cessions d'immobilisation	120 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29
001	Reprise anticipée de résultat	705 388,45
	Total recettes d'investissement	6 272 544,26

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le budget primitif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2024,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 02 FEV. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 1^{er} février 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT


Antoine de MENTHON

